

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel au Salon de la gouvernance Rolland-Bérubé, le lundi **12 décembre 2022** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau (virtuel)

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mélanie Saumure, Alexandria Duchaussoy-Girard

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Nathalie Dorais-Pagé, Gilles Morisset, Katherine Sarrazin, Paul Loyer

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint et Service des ressources informatiques, clientèle et transports, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordinatrice au Service des ressources éducatives.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C275-2212 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité

C276-2212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte-Boucher que le procès-verbal du 17 octobre soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

AVIS DE SUIVIS DU 17 OCTOBRE 2022

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Madame Annie Goudreau fait la dénonciation suivante : considérant un lien professionnel entre elle et la protectrice de l'élève (Mme Janik Sunstrum) elle s'abstiendra de commenter la présentation du rapport annuel de la protectrice de l'élève qui est prévu au point 7 de l'ordre du jour.

PAROLE AU PUBLIC

Mesdames Jennifer Therrien Voyer et Karine Larochelle prennent la parole :

« Les membres du personnel du Programme primaire international de la Polyvalente Le Carrefour ont appris le mercredi 7 décembre qu'une consultation avait été lancée dans tous les CÉ du CSSD quant à une modification de l'organisation du programme primaire. La direction de l'établissement a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelles inscriptions pour l'an 2023-2024, ce qui signifie qu'il n'y aurait pas de groupes de 3e année primaire et que 3 enseignants perdraient leur place à l'école. On nous a expliqué que cette décision est due à un manque d'espace pour les élèves dans les différentes écoles secondaires et le besoin de réquisitionner 3 locaux. Nous sommes préoccupés par la situation. Le fait de perdre un niveau affaiblit le programme. Couper 25% du programme aura des impacts sur la collaboration de l'équipe enseignante, étant donné une perte d'expertise, mais aussi sur l'esprit de communauté pour les élèves, puisque certains projets inter niveaux ne pourront plus avoir lieu.

Le programme primaire répond à un réel besoin au sein du CSSD. Le Programme primaire international accueille de nombreux élèves ayant une douance, un TDAH, un TSA, un trouble anxieux ou un profil particulier d'apprentissage. Le programme international répond au besoin d'une clientèle qui, par manque de ressources et de temps, est parfois négligée en classe régulière. Afin d'éviter une perte de motivation ou un désengagement scolaire, il faut agir tôt dans le cheminement des élèves. De plus, pour l'intégration des élèves et leur cheminement académique, il est plus facile pour ceux-ci de changer de milieu scolaire en début de cycle.

Nous apprenions récemment que le Ministère de l'Éducation du Québec souhaitait se préoccuper davantage de la réussite éducative des élèves performants. Nous croyons que le Programme primaire international agit en ce sens en accueillant les élèves dès la première année du deuxième cycle du primaire.

Il ne faut pas négliger le fait que le CSSD a investi beaucoup d'argent et de ressources dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme au cours des 6 dernières années. Les enseignants qui risquent de perdre leur poste à notre école ont reçu une formation coûteuse et ont contribué grandement à l'essor du programme en bâtissant du matériel et en élaborant des modules de recherche. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette expertise ni de mettre au rancart tout ce qui a été bâti pour les élèves de 3e année. L'expertise de notre équipe d'enseignants et de

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

AD
JN

membres du personnel de soutien a été développée par de nombreuses formations et une excellente collaboration. D'ailleurs, le travail fait à notre école s'inscrit dans le sens des équipes collaboratives dont le CSSD fait la promotion.

À la lumière de ce qui vient d'être partagé, afin de maintenir la pérennité du programme, nous proposons quelques solutions à explorer.

- Revoir l'aménagement et la vocation de certains locaux de la Polyvalente Le Carrefour afin de conserver les douze classes du Programme primaire international (3e à 6e année).
- Installer des classes mobiles préfabriquées à la Polyvalente Le Carrefour pour les groupes excédentaires afin de conserver les douze classes du Programme primaire international (3e à 6e année).
- Transférer les 12 groupes (3e à 6e année) du Programme primaire international à l'édifice Georges-Étienne-Cartier dès 2023-2024, au lieu de l'école alternative qui n'est pas encore mise en place.

Si le CSSD croit réellement en la valeur du programme international comme il l'affirme, il devrait veiller à le protéger dans son entièreté plutôt que de l'amputer de 25 %. Nous vous demandons de vous joindre à nous pour défendre notre école et l'intégrité de notre programme en soumettant et en adoptant des propositions en ce sens. »

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Madame Janik Sunstrum, protectrice de l'élève pendant l'année scolaire 2021-2022, présente son rapport. Les membres prennent connaissance dudit rapport.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉPÔT DU RAPPORT DU PROECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR LA PLAINTÉ 002

Les membres prennent connaissance du rapport. Un commentaire est émis à l'effet qu'il est important pour le CSSD de toujours mettre en place les conditions optimales afin de répondre aux besoins particuliers de certains élèves.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

**C277-2212 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022 DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT les articles 220 et 220.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel sera transmise au ministre de l'Éducation et qu'il sera publié sur le site Web du Centre de services scolaire des Draveurs et rendu disponible sur demande ;

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais d'adopter le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**C278-2212 EXTRAIT - POLITIQUE 56-05-01 « CONTRIBUTIONS
FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS »**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement est en vigueur concernant la contribution financière exigée pour un élève qui fréquente le service de garde;

CONSIDÉRANT les nouveaux frais maximaux au 1er juillet 2022 adoptés au conseil d'administration concernant les journées régulières ainsi que les journées pédagogiques;

CONSIDÉRANT que les frais maximaux des autres journées (hors calendrier) ne peuvent excéder le coût réel du service;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à l'amplitude de frais du service de garde de la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées des parents »;

CONSIDÉRANT que le comité de parents est responsable de proposer au conseil d'administration, la politique relative aux contributions financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les consultations inhérentes effectuées relativement à l'adoption de l'extrait mentionné ci-haut;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Dorais-Pagé que l'extrait de la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées des parents » concernant les frais du service de garde pour l'année 2022-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

[Signature]
[Signature]

**C279-2212 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-
MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet décrit dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

C280-2212 POLITIQUE 52-01-01 TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 291 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Draveurs peut organiser le transport de tout ou une partie de ses élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité consultatif de transport et du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joannis que la politique du transport scolaire soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**C281-2212 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bourbonnais d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CERÉ

Madame Dufour informe les membres que les travaux pour l'élaboration du PEVR avancent bien. Une consultation est présentement effectuée auprès du personnel, des parents et des membres de la communauté sur les énoncés de mission, vision, valeurs et sur le profil de sortie des élèves.

DÉMONSTRATION DE LA PLATEFORME WEB POUR LES ACTIVITÉS ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Madame Sara Duguay présente la nouvelle plateforme web de paiement pour les activités et campagnes de financement. Les commentaires sont très positifs. De façon générale, il est entendu que cette plateforme facilitera grandement le paiement des activités pour les parents et la gestion des montants reçus pour les intervenants dans les établissements.

SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL 2022-2023

Madame Stéphanie Bourbonnais présente le document qui résume le plan de soutien et de développement professionnel en vigueur cette année. Il est à noter que ce plan a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la dernière rencontre du comité des ressources humaines.

RAPPORT SOMMAIRE – SONDRAGE DE SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Madame Dufour présente les faits saillants du rapport du sondage de satisfaction des employés du CSSD. Elle spécifie que ce rapport peut servir d'outil d'analyse pour le CSSD et ses établissements afin d'établir les éléments du contexte qui serviront à l'élaboration du PEVR et des projets éducatifs.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES PARENTS SUR LEUR PERCEPTION DE L'ÉCOLE FRÉQUENTÉE PAR LEUR ENFANT

Madame Dufour présente les faits saillants de la consultation des parents sur leur perception de l'école fréquentée par leur enfant. Comme pour le sondage de satisfaction des employés, elle spécifie que ce rapport peut servir d'outil d'analyse pour le CSSD et ses établissements afin d'établir les éléments du contexte qui serviront à l'élaboration du PEVR et des projets éducatifs. Elle indique également que ce rapport ne sera pas systématiquement présenté aux différents conseils d'établissement des écoles car il s'agit d'abord et avant d'un outil d'analyse pour les directions.

RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

Le président, M. Jérôme Maltais, présente le règlement. Il spécifie les noms des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie : messieurs Claude Beaulieu, René Bastien et Maurice Groulx.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS (NON ADOPTÉS) :

- a) Comité de vérification**
- b) Comité des ressources humaines**
- c) Comité de gouvernance et d'éthique**

Les comptes rendus du comité de vérification et du comité des ressources humaines sont déposés.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
12 décembre 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *AL*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 20 février 2023 à 18 h 30.

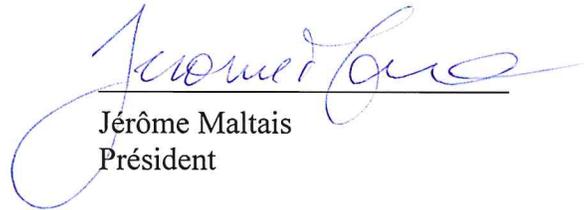
C282-2212 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 20 h 03.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président